



APAJH

Additionnons nos différences

"La Revue" de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

5ÈME BRANCHE DE LA SÉCURITÉ

SOCIALE ET AUTONOMIE :

N'OUBLIONS PAS LE HANDICAP

Dossier spécial

Supporter, sportif amateur ou compétiteur | le droit au sport pour tous !



N°121
Décembre 2020

Couverture | Solen Ruaud

Sommaire

Dossier thématique **Autonomie**

- Création d'une cinquième branche Autonomie :
n'oublions pas le handicap 2
- Retour sur 7 mois de combat pour l'inclusion du handicap
dans les débats 4
- Entretien avec Marie-Anne Montchamp 6
- Entretien avec Laurent Vachey 9
- Plan de financement de la sécurité sociale :
quelles mesures pour le handicap 12
- Indemnisation du congé de proche aidant 13

En régions

- Hérault | Le handicap sur les bancs de l'école 14
- Côtes d'Armor | Une bibliothèque publique à l'IME 16
- Calvados | Un escape game adapté 18
- Creuse | L'APAJH développe des circuits-courts 19
- Indre-et-Loire | Le bon endroit est à Tours ! 19

Vie associative

- Formation, conférences-débat
et rencontres inspirantes en Guyane 20
- Assemblée générale APAJH 2020 22

Culture

- Puy-en-Velay | un petit tour au musée Crozatier 24



Editorial

Pour une année 2021
de solidarité
et d'engagement !

Terrible année 2020 avec cette pandémie qui génère décès, souffrance, isolement, séparation et inquiétudes.

Nous vivons des mois terribles avec un avenir incertain.

Première vague et confinement total.

Deuxième vague et confinement adapté.

Troisième vague ?...

Militants bénévoles et collaborateurs ont répondu présents, se sont adaptés, ont imaginé des réponses en lien avec cette situation inconnue jusqu'alors.

Nos collaborateurs attendent toujours en cette fin d'année 2020 une réponse digne des pouvoirs publics.

Ils méritent tout notre respect pour cet engagement professionnel de tous les instants.

Avec engagement et grande capacité d'invention, d'innovation.

Et que 2021, avec prudence et raison, nous permette de vivre !

Nous avons prévu de réaliser cette revue nationale sur le thème de l'activité physique et du sport.

L'actualité nous a incités à rajouter un thème majeur, la naissance et la création de la 5ème Branche de Sécurité Sociale Autonomie, quel que soit l'âge.

Depuis les réalisations du Conseil National de la Résistance en 1947, nous n'avons plus jamais connu de moment aussi important sur le champ de la Sécurité Sociale.

Vous avez donc entre les mains une revue nationale à double entrée, avec deux thèmes majeurs développés.

L'activité physique, le sport font partie ou devraient faire partie de la vie de tout un chacun.

Situation de handicap ou pas, ils devraient faire partie de tout parcours de vie.

Avec exigence et ambition, pour être mieux, s'entretenir, se dépasser, avoir un autre regard sur soi-même.

Chez soi, en établissement, seul ou avec d'autres, ces activités sont constitutives du droit à vivre pleinement au-delà des singularités.

Mouvement défricheur, nous avons obligation à faire tomber toutes les barrières, tous les freins, toutes les peurs, afin que toutes les personnes en situation de handicap, avec leurs potentiels, accèdent sans difficulté aux activités physiques et au sport.

Pour une pleine et totale citoyenneté !

Le deuxième thème de cette revue est celui de la création de cette 5ème Branche de Sécurité Sociale Autonomie au 1er janvier 2021.

Les fondations législatives sont posées et c'est un moment historique considérable ! Mais soyez-en convaincus, il va falloir se battre !

D'abord que les personnes en situation de handicap en soient partie prenante, de la naissance à la mort.

Et que l'on n'en fasse pas une réponse uniquement consacrée au grand âge et à la dépendance.

Il va nous falloir convaincre.

Et en sus du périmètre, les objectifs et les moyens, et la gouvernance avec la participation des organisations représentatives des personnes et de leurs familles, comme au Conseil actuel de la CNSA.

Vaste programme, exaltant !

Nous nous y sommes engagés dès le début, et nous n'avons qu'un seul mandat, réussir !

2021, malgré une situation sanitaire qui à coup sûr rendra la vie sociale, économique, compliquée, ne lâchons rien !

Depuis bientôt 60 ans, militants bénévoles, personnes en situation de handicap, collaborateurs APAJH ont su faire la preuve que lorsque la volonté est là, la réussite suit ! Inventons, imaginons, proposons et bâtissons !

Notre monde a besoin de justice, de solidarité, de respect.

Notre responsabilité est grande, le champ est immense !

Soyons dignes de nos anciens de 1962 pour une société plus juste, solidaire, inclusive et laïque !

Jean-Louis GARCIA
Agen, le 20 décembre 2020



Création d'une cinquième branche Autonomie |

N'oublions pas le médico-social !

La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a entériné la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à l'Autonomie. Complémentaire des quatre autres, cette nouvelle branche assurera « la prise en charge du soutien à l'autonomie ». Au-delà de la portée symbolique, quelles incidences pour le secteur médico-social et les personnes en situation de handicap ?

Depuis longtemps évoquée, la question de l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap a fait l'objet jusqu'ici de mesures parcellaires ne répondant pas totalement à ce sujet de société. La crise du Covid a permis d'accélérer la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale pour couvrir les risques liés à la perte d'autonomie à domicile ou dans des établissements.

Les personnes en situation de handicap enfin prises en compte ?

Ecartées des concertations du Ségur de la Santé (lire P.45), les organisations gestionnaires de structures médico-sociales et représentantes des personnes et des familles ont alerté sans relâche le gouvernement sur la nécessité absolue de ne pas, une fois de

plus, oublier les personnes en situation de handicap et les professionnels du médico-social. Il a fallu attendre le 24 août et l'Université d'été du CNCPH (conseil national consultatif des personnes handicapées) pour que l'inclusion du handicap dans la cinquième branche Autonomie soit affirmée par le Gouvernement.

Quel pilotage ?

Comme attendu, c'est la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) qui pilotera la gestion de la branche Autonomie (lire interview de Marie-Anne Montchamp, présidente de la CNSA ci-après).

La création de la branche devra également impliquer une refonte de la gouvernance locale : le rapport de Laurent Vachey (lire interview ci-après) retient la proposition d'une CNSA renforcée, s'appuyant sur les ARS et les départements.

Depuis la loi du 7 août 2020, la Sécurité sociale compte 5 branches :

- Maladie
- Famille
- Accidents du travail et maladies professionnelles
- Retraite
- Autonomie

Les points de vigilance portés par l'APAJH

A de nombreuses reprises, l'APAJH avec d'autres organisations militantes et gestionnaires du secteur du handicap ont alerté sur la nécessité d'être impliquées dans les concertations afin de ne pas laisser les personnes en situation de handicap de côté. Pour l'APAJH, au regard des évolutions actuelles, le « risque autonomie » doit permettre d'appréhender globalement la situation de la personne accompagnée dans son environnement physique et humain.

9 principes pour construire une politique autonomie

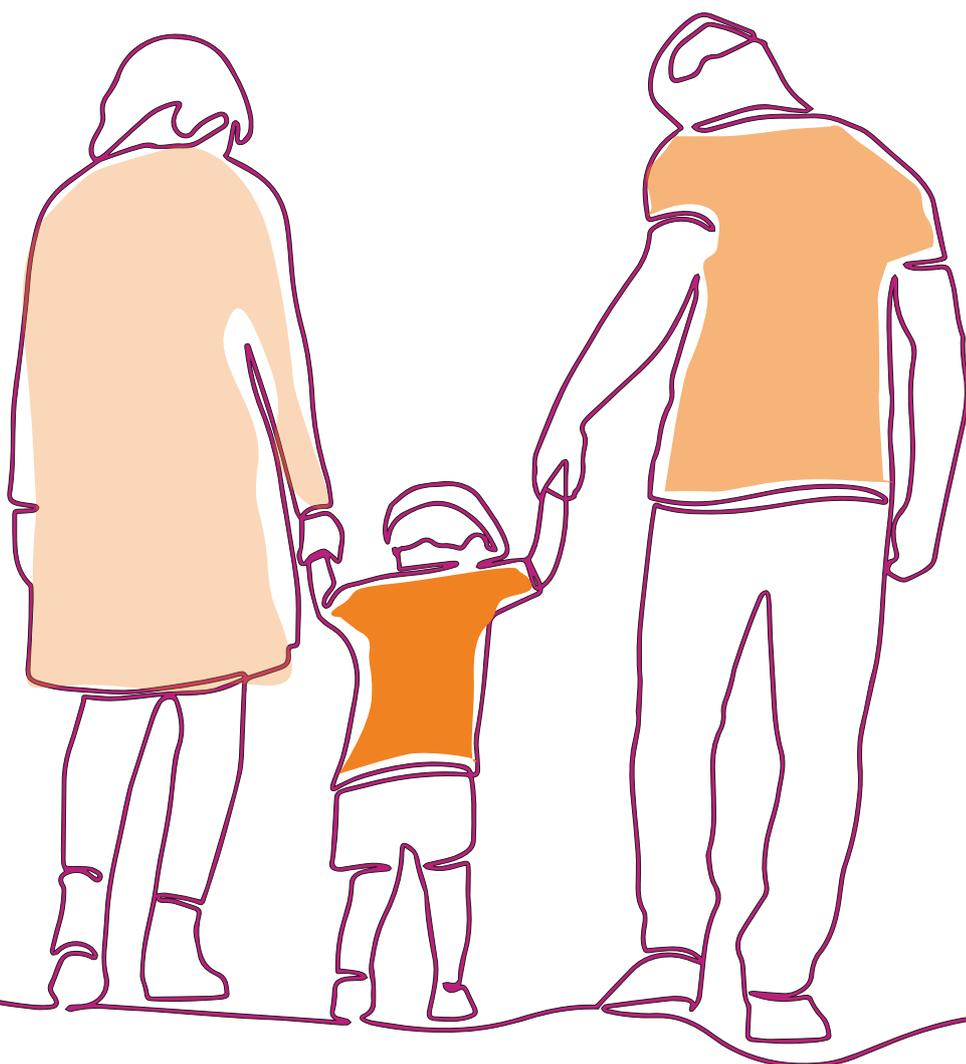
L'APAJH insiste pour que 9 principes soient posés pour garantir l'ambition de ce projet historique de construction d'une « politique autonomie » :

- La création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne et dans la participation sociale quelle que soit l'origine du handicap et quel que soit l'âge,
- Une évaluation des situations et des besoins avec des réponses à apporter aux personnes et à leurs aidants respectant leurs choix de vie et leurs droits,
- Des dispositifs d'accès aux droits et prestations qui ne doivent pas dépendre des financeurs,
- Un accès aux droits simplifié et accompagné,
- Zéro reste à charge,
- Une équité et une portabilité territoriales,
- Un financement garanti à 100% par la solidarité nationale,
- Une gouvernance renforçant la place de toutes les parties prenantes,
- Une politique de l'autonomie guidée par le décloisonnement des acteurs et la lisibilité des responsabilités.

“ Pour l'APAJH, le risque autonomie doit couvrir l'ensemble des prestations, hors soins, nécessaires pour compenser les restrictions dans la réalisation des activités de la vie courante et de la vie sociale, au titre du droit à compensation ”

La cinquième branche visant à couvrir un cinquième risque, celui de l'autonomie, doit se décliner dans ce but pour illustrer la volonté d'une solution moderne par la solidarité nationale en excluant les options individuelles ou individualisées, permettant de respecter le projet social et humaniste républicain.

L'esprit de la loi du 11 février 2005 doit demeurer : la compensation est un droit, non soumis à conditions de ressources mais seulement fondé sur des critères d'éligibilité liés à la seule situation de handicap ou de perte d'autonomie et déterminés en fonction des besoins à compenser selon les choix de vie de la personne et l'interaction avec l'environnement. ■



Ségur de la Santé, Laroque de l'autonomie, cinquième branche

Retour sur 7 mois de combat pour l'inclusion du handicap dans

Ségur de la Santé, Laroque de l'autonomie, cinquième branche Autonomie... La crise du Covid-19 a servi d'accélérateur pour le chantier « Autonomie » annoncé par Emmanuel Macron dès 2018. La Revue APAJH revient sur les avancées de ces 7 derniers mois et sur la mobilisation de l'APAJH afin que les personnes en situation de handicap et les professionnels du médico-social ne soient pas encore une fois les grands oubliés des politiques publiques.

25 mai au 10 juillet Le Ségur de la Santé s'est réuni pendant près de 50 jours. Cette concertation a porté sur des sujets comme la revalorisation des carrières, l'organisation des soins dans les territoires, etc. mais aussi la santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

- Dans un courrier du 2 juin adressé à Olivier Véran, dans la presse et sur les réseaux sociaux, l'APAJH a alerté sur la non-invitation des associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux à ces négociations.

La Fédération APAJH a également contacté par courrier Nicole Notat, chargée de coordonner le Ségur de la Santé, sans jamais recevoir ni accusé de réception ni réponse.

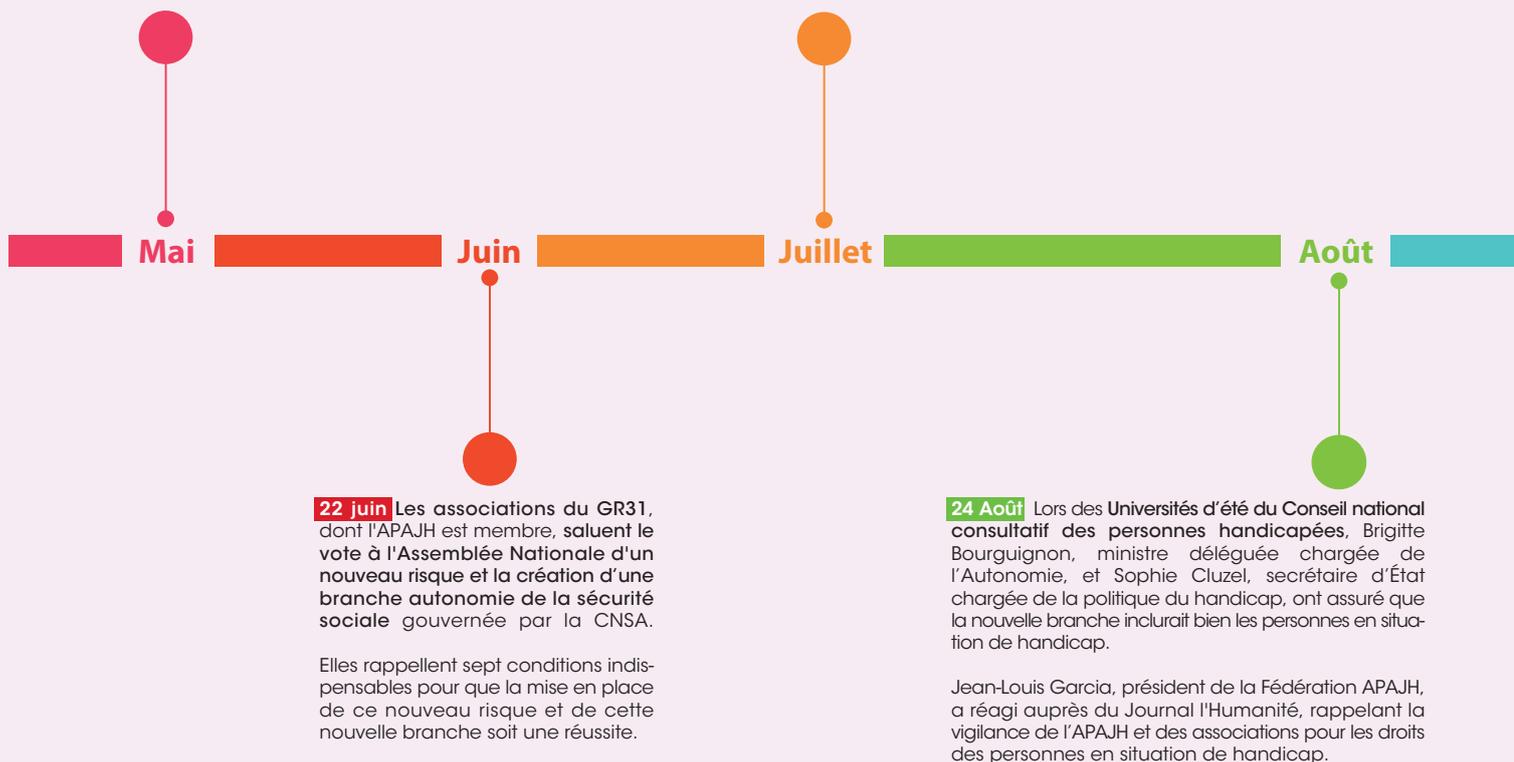
15 juillet Discours de politique générale devant l'Assemblée nationale : le Premier Ministre confirme la création d'un 5e risque de la Sécurité sociale pour la prise en charge de la dépendance liée au grand âge.

16 juillet L'APAJH rappelle dans un communiqué de presse sa mobilisation pour la création d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale pour l'Autonomie quel que soit l'âge, handicap inclus.

21 juillet Présentation des conclusions du Ségur de la santé. Vingt Fédérations, dont l'APAJH appellent Jean Castex à valoriser l'engagement du secteur de l'autonomie et obtenir une prime Covid pour l'ensemble des

professionnels, y compris ceux du domicile, des résidences autonomie et du champ du handicap.

31 juillet Dans un courrier adressé à Jean Castex, les associations et fédérations membres du conseil de la CNSA, dont l'APAJH, ont rappelé la nécessité que la branche inclut sans aucune ambiguïté l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et leurs aidants.



Autonomie |

les débats

14 septembre Remise du rapport de Laurent Vachey sur la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale.

L'APAJH salue les propositions fortes présentées dans le rapport mais rappelle que cette réforme ne doit pas être une finalité. L'APAJH réaffirme sa volonté que l'ensemble des ministères prennent part à la construction d'une société inclusive.

18 Septembre L'APAJH est signataire de deux lettres adressées au Premier ministre, Jean Castex, et à Sophie Cluzel pour les alerter sur la question de la revalorisation salariale des professionnels du monde social et médico-social.

16 novembre Réunion du Comité interministériel du handicap.

L'APAJH salue la tenue de comité et les objectifs affichés du gouvernement, notamment concernant la 5ème branche. L'APAJH demeure vigilante quant à leur application.

Fin 2020 Le « Laroque de l'Autonomie », une nouvelle concertation en vue du projet de Loi « Autonomie ».

- L'APAJH a rappelé sur les réseaux sociaux l'importance de convier les organismes gestionnaires d'établissements médico-sociaux et représentants les personnes et les familles à cette nouvelle concertation.

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

23 octobre L'APAJH, l'APF, la Fehap, l'Unapei... ont de nouveau adressé un courrier commun au Premier ministre Jean Castex, et à Sophie Cluzel, concernant la valorisation des professionnels du monde médico-social.



Entretien avec Marie-Anne Montchamp |

« Être au rendez-vous des besoins de nos concitoyens »

Pour la Revue APAJH, Marie-Anne Montchamp, présidente de la Caisse nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) revient sur les grands défis de la protection sociale en France et sur la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale.

Dans votre essai « Tout citoyen est une personne », vous écrivez « Anticiper et agir en urgence pour répondre à des besoins précis, particuliers et inédits a été le quotidien de ces personnels médico-sociaux méconnus et mal reconnus ». Comment expliquez-vous cette invisibilité des professionnels du médico-social dans les médias ?

J'établirai une forme de gradation. Je pense que les acteurs du champ médico-social ne souffrent pas tous de la même invisibilité. Si je parle du champ médico-social dans son

ensemble, je dirai que notre système s'est construit à partir d'une représentation sanitaire de la protection sociale. Parce qu'au lendemain de la guerre, quand le programme du Conseil de la Résistance a été établi, les préoccupations premières de nos anciens étaient de répondre au risque que vivaient les Français d'alors. Et dans ces grands risques, il y avait ce risque qu'un travailleur, un salarié, un ouvrier qui subissait une maladie ne pouvait plus nourrir sa famille et tombait dans une forme de relégation et d'injustice. A cette époque, on ne parlait pas

de chômage, on ne parlait pas d'autonomie, même si quand on relit les écrits de Pierre Laroque (NDLR : haut fonctionnaire français, considéré comme le père fondateur de la Sécurité sociale) on trouve trace de ces enjeux. Mais pas en ces termes.

La protection sociale s'est construite sur une réponse en santé. C'est cette construction qui fait que nous avons une espèce d'ordre de préséance, de priorité, dans les représentations. C'est ce qui explique que dans le cadre du Ségur de la santé, on va d'abord parler du sanitaire.

D'abord « l'hôpital », avec les soignants et, ensuite, le secteur médico-social qui arriverait comme un supplétif de ce que le secteur sanitaire ne sait pas faire, ne peut pas faire, ne veut pas faire. C'est méconnaître la définition contemporaine de la santé, celle de l'organisation mondiale de la santé.

Et parmi les invisibles, il y a les « encore plus invisibles » : ce sont tous ceux qui aujourd'hui sont les accompagnants des personnes dans le champ de la vie à domicile, de la vie de tous les jours, des actes ordinaires. Ils ont un rôle décisif, majeur pour l'autonomie de nos concitoyens. Mais ce sont des personnels

“ La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité [OMS] ”

dont on a oublié de valoriser le rôle. Ce sont les oubliés des oubliés.

Comment contribuent-ils à l'autonomie ?

Je vais vous donner des exemples : si je suis en situation de handicap psychique et que je n'ai pas quelqu'un qui vient m'accompagner dans la vie de tous les jours pour avoir une vie sociale, si je n'ai pas quelqu'un chez moi qui vient m'aider à m'habiller, alors on ne pourra pas dire de moi que je suis un citoyen à part entière.

Si l'on n'est pas bénéficiaire d'un regard attentif au fait qu'aujourd'hui je suis déprimée, je ne mange pas, si personne n'est capable de repérer ses petits signaux, qui doivent générer l'intervention d'autres

professionnels, alors le glissement de la perte d'autonomie, va s'effectuer et il sera irrémédiable.

La création d'une cinquième branche de la sécurité sociale dédiée à l'Autonomie était une demande forte de la CNSA. Quelles incidences pour le secteur médico-social ?

La protection sociale se construit sur le temps long et sur les crises. Il y a le temps long de la maturation organisationnelle, de la réflexion pour que la protection sociale évolue.

Mais chaque fois que la protection sociale a connu des avancées, c'était le fait de crises : la canicule de 2003 a suscité la loi de 2005 et la création de la CNSA. La Crise du Covid avec tout le drame humain et sociétal qu'elle a généré, a accéléré la création de la cinquième branche. Ces avancées provoquées par les crises ne peuvent se traduire par des progrès réels que si la société est mûre pour les accueillir. C'est pour cela que les temps longs sont importants aussi.

Cette 5ème branche est l'affirmation de l'enjeu de l'autonomie et elle offre une représentation plus équilibrée de la personne et de sa capacité à faire ses choix.

Le simple fait d'inscrire dans la protection sociale que l'autonomie est un enjeu cela nous impose de revisiter, réunir tous ceux qui vont contribuer à permettre l'autonomie de nos concitoyens. Quand vous créez une branche d'autonomie, cela propulse les organisations dans une ère nouvelle ou l'idée n'est pas de financer les soins liés à la maladie mais de proposer des financements et une philosophie pour accompagner l'autonomie de la personne. Cette philosophie c'est l'égalité des chances, partout, en métropole et en outre-mer.

Avec cette cinquième branche, les parties prenantes -personnes accompagnées, professionnels- sont ramenés sur le devant de la scène. Le médico-social sera mieux entendu. Elle est l'affirmation d'une gouvernance par les parties prenantes, qui prennent les décisions et orientent les



réponses dans le sens qui leur semblent pertinent.

C'est aussi l'affirmation d'une approche domiciliaire : que je vive chez moi ou dans une institution, je dois y vivre comme dans mon domicile en étant un citoyen à part entière.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie assurera la gestion de cette nouvelle branche. Quel sera son rôle ?

Il y a une continuité d'activité au sens où la CNSA, avec son Conseil, a fabriqué une institution de nouvelle génération gouvernée par la réunion des parties prenantes. Cette philosophie, cette réunion des parties prenantes, on la retrouve dans la 5ème branche. Ce qui change, ce sont d'abord les ressources. La CNSA sera dotée à minima de 31 milliards d'euros en plus de ses ressources propres. C'est là qu'est la bascule. Le conseil de la CNSA va avoir la lourde responsabilité, avec l'Etat, de piloter l'allocation de ses ressources pour l'autonomie.

Ce qui change ensuite, c'est au niveau du débat parlementaire. Aujourd'hui, avec la

constitution d'une annexe au Plan de financement de la Sécurité sociale (lire encadré ci-après), les députés et les sénateurs vont être invités à mesurer l'effort de la nation pour les politiques de l'autonomie. Ils vont débattre sur ce sujet et sur l'évolution des besoins et des ressources. Ce qui était opaque hier va devenir très transparent.

Et ce qui devra changer : c'est l'évolution des ressources. Pour moi, la 5ème branche devra bénéficier de ressources qui, sur une trajectoire pluriannuelle, permettront deux choses : faire face au choc du vieillissement et actualiser les besoins de financement de la politique du handicap.

Aujourd'hui, avec tous les débats, comme sur l'Allocation adulte handicapé (AAH) par exemple, on a besoin d'augmenter le financement de la politique du handicap. Et il faut le faire dans une trajectoire pluriannuelle. La branche devra porter cette demande pour que la politique de l'autonomie soit bien au rendez-vous des besoins de nos concitoyens. ■

Marie-Anne Montchamp a été secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées de mars 2004 à mai 2005, puis secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale de novembre 2010 à mai 2012. À ce titre, elle a porté la loi du 30 juin 2004, qui a créé la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), et celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Depuis 2017, elle est présidente de la CNSA.

En 2020, elle publie aux éditions Ramsay un essai intitulé « Tout citoyen est une personne », concernant les défis et enjeux de la protection sociale en France.



La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Mise en place en mai 2005, la CNSA est, depuis le 1er janvier 2006, chargée de financer les aides en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées, de garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps et des situations de perte d'autonomie, d'assurer une mission d'information et d'animation de réseau, d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles, d'assurer un rôle d'expertise et de recherche sur les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

L'APAJH siège au conseil de la Cnsa en tant que titulaire depuis sa création en 2006. Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH participe aux travaux du Conseil depuis janvier 2009 et en a assumé la vice-présidence de juillet 2013 à juillet 2017.



L'annexe 10 du plan de financement de la Sécurité sociale

Nouveauté du PFLSS 2021, l'annexe 10 a pour objectif de retracer les dépenses de la future branche Autonomie, et son inscription plus globale dans l'effort de la Nation en faveur du soutien à l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap.



Jean-Louis Garcia et Marie-Anne Montchamp lors de la cérémonie des Trophées APAJH 2017...



Entretien avec Laurent Vachey |

Périmètre, financements, ressources de la branche Autonomie...

Le 14 septembre, Laurent Vachey, inspecteur général des Finances, a remis au Gouvernement un rapport relatif à la création de la cinquième branche Autonomie de la Sécurité sociale. Pour la Revue APAJH, il revient sur les principales propositions de ce rapport.

Laurent Vachey, vous avez remis un rapport avec des propositions sur les principes, l'architecture, la gouvernance et le financement de la nouvelle branche Autonomie de la Sécurité sociale. Vous l'expliquez dans la synthèse de ce rapport, la création de cette branche Autonomie n'est pas qu'un débat sémantique, un débat de spécialistes. Pourquoi créer une cinquième branche de la Sécurité sociale ?

Cela manifeste une nouvelle ambition pour le soutien à l'autonomie. Si l'on créait une cinquième branche uniquement pour qu'elle figure dans les éléments qui sont débattus par le Parlement pour les lois de financement de la Sécurité sociale, cela ne changerait finalement pas grand-chose pour les personnes concernées. Il faut que la création de cette cinquième branche permette de progresser sur l'équité d'accès aux droits et aux prestations. C'est la première demande exprimée par les associations.

Le deuxième sujet est qu'elle permette une simplification sur un certain nombre de prestations et d'organisation. Enfin, il faut rechercher une meilleure efficacité de la dépense, importante, que l'on consacre à

ces sujets de l'autonomie. On sait bien qu'il y a des problèmes d'organisation, de superpositions et que l'on pourrait dépenser de manière plus efficace l'argent consacré à l'autonomie.

**Comment avez-vous procédé pour la rédaction de ce rapport ?
Quelle implication des parties prenantes ?**

Les délais étaient très contraints puisque j'ai reçu la lettre de mission fin juin et il fallait remettre le rapport pour la mi-septembre. Heureusement, il y avait déjà eu de nombreuses discussions et concertations, la récente conférence nationale du handicap de février, des documents comme le rapport « Libault » sur la concertation Grand âge et Autonomie ou encore les rapports de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), qui permettent d'éclairer presque la totalité des sujets sur lesquels il fallait se pencher.

“ Il faut que la création de cette cinquième branche permette de progresser sur l'équité d'accès aux droits et aux prestations ”

Vus les délais et la documentation disponibles, j'ai adressé deux questionnaires à l'ensemble des parties prenantes représentées dans le conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le

Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNHCPH), le conseil de l'âge (HCFEA) à l'assemblée des départements de France (ADF), etc.

Le premier portait sur le périmètre et la gouvernance et le second sur les pistes possibles de financements complémentaires, dans les volumes qui avaient été chiffrés dans le rapport Libault.

Outre ces questionnaires, nous avons travaillé avec le conseil de la CNSA, le CNCHP et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Nous avons rencontré l'ADF, les assureurs, les partenaires sociaux et toutes les associations qui nous ont demandé des entretiens particuliers.

Comment avez-vous défini le périmètre de cette branche afin qu'il n'empiète pas sur les politiques de droit commun, dans une optique de construction d'une société inclusive ?

Le partage n'était pas toujours facile à faire. La frontière n'est pas toujours évidente entre ce qui relève légitimement de ce que les politiques de droit commun doivent faire pour être inclusives vis-à-vis des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et ce qui relève de la compensation pour le soutien à l'autonomie. On l'a vu notamment sur le sujet de l'invalidité. On a beaucoup discuté avec la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) pour savoir s'il fallait inclure tout ou partie des pensions

d'invalidité dans le périmètre de la branche Autonomie.

De la même façon avec la branche Famille, il n'est pas évident de définir ce qui relève de la politique familiale qui s'adresse à tous, et ce qui relève d'une compensation de la situation de handicap particulièrement.

Nous avons essayé d'examiner sujet par sujet pour définir ceux qui devaient être intégrés à la branche Autonomie. Vous l'avez vu dans le rapport, il y a autant de sujets pour lesquels cela avait du sens qu'ils soient inclus que de sujets pour lesquels cela n'avait pas de sens.

Pourquoi intégrer l'allocation adulte handicapé (AAH) dans la branche Autonomie dès 2022 ?

Ce n'était pas un des sujets les plus évidents. Même si elle spécifique aux personnes en situation de handicap, c'est aussi un minimum social. Le bienfondé de son inclusion dans la branche Autonomie n'était pas évidente d'emblée.

Il y a deux arguments qui m'ont conduit à le préconiser :

Tout d'abord, quand les premières discussions ont eu lieu sur un revenu universel d'activité (RUA), les associations du secteur et le gouvernement ont considéré que l'AAH, un peu de la même façon que l'allocation de solidarité pour les personnes âgées, était un sujet particulier qui n'avait pas vocation à être intégré à un RUA.

Deuxièmement, on voit bien quand on regarde les taux d'attribution de l'AAH que l'on a un vrai problème de gestion de cette allocation, notamment pour l'AAH2. Alors que c'est une dépense très importante -10,6 milliards d'euros- et que c'est un élément fondamental de solidarité vers les personnes en situation de handicap, il n'y a pas de pilotage suffisant de la gestion de l'attribution au niveau national. L'instance qui est en mesure de faire évoluer cette gestion, c'est la CNSA. Elle est la mieux à même de gérer complètement les différentes dimensions de cette allocation.

Vous préconisez le maintien d'une gouvernance agence régionale de santé (ARS)-Départements, pourquoi ?

Du côté des partenaires sociaux, certains de nos interlocuteurs proposaient des caisses locales de l'autonomie. Il nous a semblé que de retirer aux départements la quasi-totalité de leurs compétences vis-à-vis des personnes âgées et en situation de handicap était un bouleversement très important, avec ce que cela implique comme transfert de moyens et de personnel sans que l'on soit sûrs que cela conduise à une meilleure gestion.

Dans la politique de soutien à l'autonomie, pour préserver leur autonomie, l'environnement de vie des personnes est aussi très important. Il nous a semblé que cette

C'est pour cela que nous n'avons pas proposé de tout confier aux départements ou aux ARS ; parce que nous pensons que cela créerait une coupure entre social, médico-social et parcours de soins. Il faut absolument assurer cette continuité des parcours.

Cette approche en « silo » entre santé, médico-social et social, est souvent critiquée. Comment la surmonter afin de proposer une bonne articulation des parcours ?

Il y a plusieurs outils. On a besoin de ce qu'on a appelé des contrats territoriaux de l'autonomie pluriannuels, au-delà des schémas qu'établissent les Départements et les ARS, pour se mettre d'accord sur la façon de faire évoluer l'offre et assurer la continuité des parcours. Aujourd'hui, chacun pilote l'évolution



création de caisse locale était un bouleversement dont on n'était pas sûrs qu'il se traduise par une amélioration de la réponse apportée aux besoins des personnes.

Il valait mieux rester dans l'organisation actuelle avec la CNSA qui s'appuie à la fois sur les ARS et les Départements. C'est la meilleure garantie que l'on arrive à organiser la continuité du parcours des personnes entre accompagnement social, médico-social et soins.

de l'offre de sa compétence, souvent sans suffisamment de concertation entre les deux financeurs.

On l'a vu par exemple dans le récent rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom sur l'habitat inclusif. Toutes les formules intermédiaires que l'on veut créer, entre domicile et institutions, ne peuvent se faire sans concertation entre les financeurs.

Le deuxième instrument important est de faire évoluer les MDPH vers des maisons de l'au-

tonomie avec une gouvernance partagée, avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. Il faut que l'on retrouve au niveau territorial, par l'intermédiaire de ces maisons de l'autonomie, le même type de gouvernance que l'on retrouve au niveau national au conseil de la CNSA par exemple.

Vous détaillez cinq sources potentielles pour le financement de cette cinquième branche...

Sur le financement, je n'ai pas proposé de privilégier telle ou telle piste, car ce n'est pas ce que me demandait la lettre de mission.



C'est pour cela que nous n'avons pas proposé de tout confier aux départements ou aux ARS ; parce que nous pensions que cela créerait une coupure entre social, médico-social et parcours de soins. Il faut absolument assurer cette continuité des parcours



Avec les administrations et les Directions de la Sécurité sociale et du Trésor, nous avons repris toutes les pistes de financement évoquées au cours des années récentes, chiffré les financements supplémentaires qu'elles pouvaient procurer. Il y avait tout un ensemble d'hypothèses que l'on a essayé d'éclaircir le plus possible. Mais c'est au gouvernement et au Parlement de choisir parce que par nature ce sont des choix politiques, où les financements doivent être décidés au regard des mesures d'amélioration de l'accompagnement qui seront retenues à l'issue du « Laroque de l'Autonomie » qui a été annoncé. ■

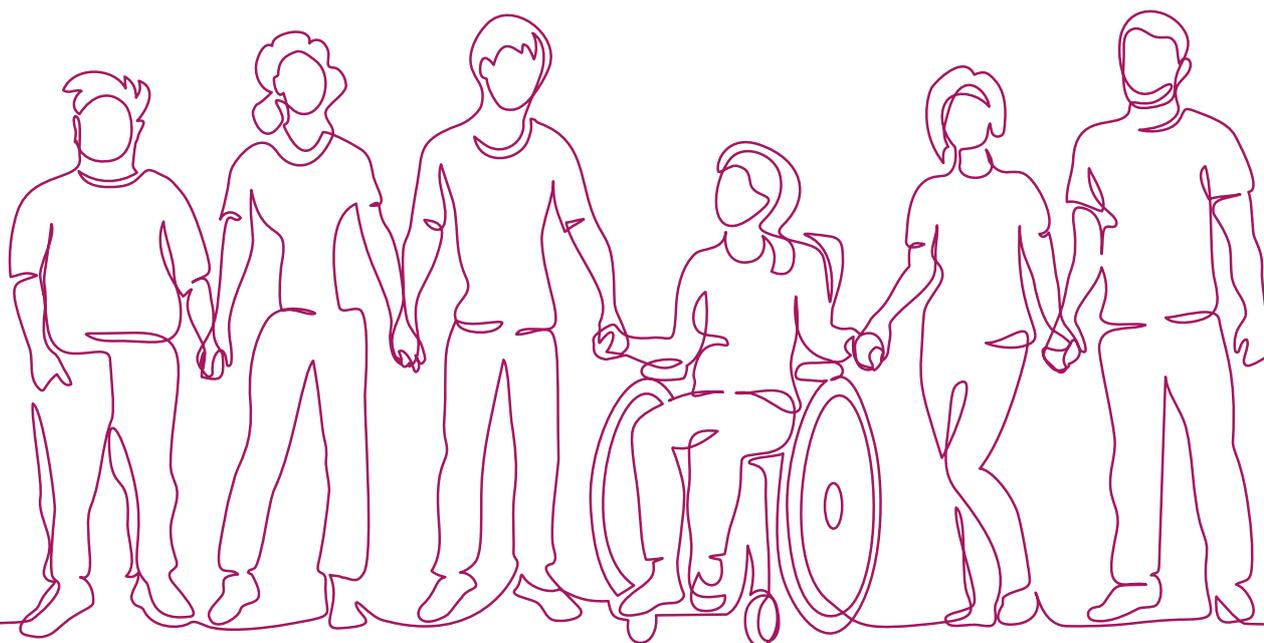


LES 5 SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Avec un objectif visant d'1 milliard d'euros dès 2021 et 3 à 5 milliards d'euros d'ici 2024, la mission Vachey détaille « cinq sources potentielles » :

- Des transferts vers la branche Autonomie
- Des mesures d'économies, notamment sur l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- Une réduction de certaines niches sociales et fiscales
- Des financements privés
- Des prélèvements obligatoires.





Plan de financement de la Sécurité Sociale 2021 |

Quelles mesures pour le handicap ?

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) a été rendu public le 29 septembre puis débattu à l'Assemblée en octobre.

Retour sur quelques mesures concernant les personnes en situation de handicap, les aidants et le secteur médico-social.

Parmi les mesures concernant le secteur médico-social, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) devrait à présent être versé par cette nouvelle branche et non plus par la branche Famille.

Au-delà de l'aspect symbolique, l'objectif est de faciliter les démarches des familles afin de rapprocher cette allocation et la prestation de compensation du handicap.

Stratégie Autisme, parentalité... quels changements ?

Dans la lignée du Plan Autisme, le PLFSS 2021 prévoit une extension du forfait d'intervention précoce aux enfants âgés de 7 à 12 ans, afin de favoriser le dépistage précoce de l'autisme.

Le plan intègre également des mesures concernant l'accompagnement de personnes en situation de handicap devenus parents avec l'intégration des besoins attachés à la parentalité dans la prestation de compensation du handicap (PCH).

Plus de 100 millions d'euros sont consacrés à l'accélération du déploiement de solutions d'accueil et d'accompagnement adaptées, proposés par des équipes de proximité chargées de la mobilisation des acteurs de territoires. Les communautés 360 bénéficieront ainsi de 20 millions d'euros supplémentaires pour poursuivre leur déploiement. A plusieurs reprises, l'APAJH a réclamé fortement l'ouverture d'une concertation pour préciser et élaborer le cahier des charges des futures communautés 360, hors crise et sans précipitation.

Autre mesure : la revalorisation de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) « en relevant par la voie réglementaire le plafond de ressources de 750 € par mois à 800 € par mois pour les allocations dues à compter du 1er avril 2021 et perçues en mai ».

Résorber les retards de traitement des MDPH

Le PLFSS prévoit une enveloppe de 25 millions d'euros pour les MDPH, avec comme objectif de pérenniser les modes de fonctionnement mis en place durant la crise sanitaire et garantir un délai de traitement. Dix millions seront ainsi fléchés pour résorber les retards de traitement de demandes.

15 millions sont dédiés dès 2021 à la révision des dotations aux MDPH, de « façon à garantir une plus grande équité territoriale d'octroi des concours pour tendre vers une meilleure affectation des ressources aux besoins de traitement des dossiers dans les territoires ».

Enfin, le plan de prévention des départs en Belgique poursuit la création de places supplémentaires dans trois régions prioritaires (Ile-de-France, Hauts-de-France et Grand Est).

Pour autant, l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) ne permettra pas la création de places supplémentaires. Une insuffisance dénoncée par la Fédération APAJH. ■

Indemnisation du congé de proche aidant |

Un premier pas...

Parent en perte d'autonomie, conjoint malade, enfant en situation de handicap...

Depuis le 30 septembre 2020, le congé qui permet à un salarié d'arrêter son activité professionnelle pour accompagner un membre de sa famille est indemnisé.

Les aidants sont souvent des proches qui apportent une aide quotidienne aux personnes malades, en situation de handicap, avançant en âge dans tous les actes de la vie quotidienne.

Un décret paru au Journal officiel le 2 octobre 2020 précise les modalités du congé de proche aidant et de son indemnisation.

Sa durée maximale est de trois mois mais il peut être renouvelé, sans pouvoir dépasser un an sur l'ensemble de la carrière du salarié. Le montant de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) est fixé à 52,08 € pour un aidant qui vit seul et à 43,83 € pour une personne vivant en couple. Elle est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). Ce congé concerne tous les salariés du secteur privé, les agents du secteur public, les indépendants ainsi que les demandeurs d'emploi. Afin de pouvoir en bénéficier, le salarié doit adresser sa demande au moyen d'un formulaire homologué en vigueur à sa caisse d'allocations familiales.

Pour l'APAJH, l'ambition de créer un véritable statut de l'aidant

Les proches aidants sont partie intégrante du parcours de vie de la personne. L'expertise des aidants ne doit pas pallier le manque financier et humain pour proposer un accompagnement de qualité à destination de la personne en situation de handicap. La solidarité nationale doit jouer son rôle.



En janvier 2018, la mission parlementaire menée par Pierre Dhareville, affirmait « les personnes aidantes fournissent un travail gratuit, un travail informel qui vient au mieux en complément, au pire en palliatif, d'une réponse publique qui n'est pas à la hauteur ».

Pour l'APAJH cette situation n'est pas acceptable. Si l'indemnisation du congé de proche aidant est un premier pas, l'APAJH réaffirme la nécessité de créer un véritable statut de l'aidant. ■



LE SAVIEZ-VOUS ?

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) vise à maîtriser les dépenses sociales et de santé. Elle détermine les conditions nécessaires à l'équilibre financier de la sécurité sociale et fixe les objectifs de dépenses en fonction des prévisions de recettes.

La CNSA donne un avis favorable au PLFSS mais assorti d'alertes

Le Conseil de la CNSA a émis un avis favorable sur le PLFSS 2021 et a salué cette « avancée majeure » qui matérialise la 5^e branche de Sécurité sociale et concrétise des engagements du Ségur de la santé (revalorisations salariales, soutien volontariste à l'investissement) et de la Conférence nationale du handicap. Toutefois, il a rappelé que la 5^{ème} branche devra « voir ses ressources renforcées et pérennisées pour adapter sa capacité à gérer le risque dans la perspective de l'évolution des besoins de financement de l'autonomie (nécessaire actualisation du financement des politiques de l'âge et du handicap) et de leur revalorisation ».

Les membres déplorent que les mesures de revalorisation salariales prises lors du Ségur de la santé créent une concurrence entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social, entre le grand âge et le handicap. Ils s'alarment de la situation des métiers de l'aide à l'autonomie (difficultés financières, perte d'attractivité) alors que « le gouvernement affiche une forte ambition domiciliaire ».

Une alerte également soulevée à plusieurs reprises par le Collectif GR 31 dont l'APAJH est membre.

Le handicap sur les bancs de l'école



Michèle, Francis et Lionel interviennent dans les écoles pour parler aux élèves du handicap de manière ludique et pédagogique (reportage réalisé avant la crise sanitaire).

Depuis 2015, des bénévoles de l'APAJH de l'Hérault se déplacent dans les écoles élémentaires pour sensibiliser les élèves au handicap. Rencontre, avant le confinement, avec ces bénévoles engagés à l'école Jean Moulin de Castelnau-le-Lez.

Vendredi, 14 heures. La cloche sonne à l'école élémentaire Jean Moulin de Castelnau-le-Lez, en banlieue de Montpellier. Les élèves de la classe de CM2 s'assoient sagement derrière leur bureau... même si certains doivent être gentiment rappelés à l'ordre par l'institutrice.

Ce vendredi après-midi est un moment un peu particulier : les élèves accueillent les bénévoles de l'APAJH de l'Hérault pour parler et échanger sur le handicap. Depuis 4 ans, Michèle et Francis Nouvel, accompagnés par d'autres bénévoles de l'associa-

tion ou de la MGEN, sillonnent les écoles du département.

Des élèves attentifs et intéressés

En introduction, Michèle Nouvel prend la parole et présente les différentes situations de handicap. Lorsqu'elle demande aux écoliers ce qu'est le handicap, de nombreuses mains se lèvent... Certains frétilent même sur leur siège et étirent leur bras au maximum pour être interrogés. Les réponses fusent : « un handicapé, il a des difficultés mais il faut l'accepter comme il est » ou « c'est quelqu'un qui a un problème physique ou mental », et encore « tous les handicaps ne se voient pas ».

Après cette entrée en matière, Michèle aborde le sujet des handicaps invisibles avec la diffusion de deux vidéos : un documentaire « Le monde de Benoît », racontant

l'histoire d'un jeune garçon trisomique, passionné de ski nautique, et un film d'animation « Mon petit frère de la lune » dans lequel Coline, une fillette, parle de son petit frère avec troubles du spectre autistique.

Ces deux supports permettent encore une fois à Michèle de susciter des réactions, des questionnements de la part des jeunes. Les enfants se répartissent ensuite en trois groupes pour participer aux ateliers : « handicap physique », « handicap visuel » et « handicap auditif ».

« Le handicap, ce n'est pas que le fauteuil »

Ce 29 novembre, c'est Lionel qui est présent aux côtés de Michèle et Francis Nouvel pour animer un atelier : « Je participe à ces sensibilisations depuis 3 ans. Je m'occupe de la

partie « handicap physique ». Au départ, je cache mon bras dans ma poche. Je leurs dis que quelqu'un est handicapé dans la salle. Ils cherchent parmi eux, se regardent avec de grands yeux, mais ne trouvent pas. Il y a parfois un petit malin qui me demande pourquoi je cache mon bras mais en général, les enfants ne trouvent pas la réponse. L'idée est de les sensibiliser au fait que le handicap, ce n'est pas que le fauteuil ».

Lionel a eu une tumeur au cerveau à 19 ans, il est depuis hémiparétique. Quand il raconte son histoire aux élèves, l'un d'eux, surpris de le voir debout, lui dit : « Mais, en gros, tu es paralysé ? ».

Pour faire prendre conscience aux enfants des difficultés que peuvent éprouver des personnes en situation de handicap physique, Lionel leur lance plusieurs défis : ouvrir une gourde d'eau avec une seule main, se déplacer en fauteuil roulant en évitant les obstacles, etc.

Antoine Griezmann, langue des signes et steak bien tendre

Le deuxième atelier est animé par Francis. Sur leur bureau, les enfants trouvent des casques de chantier. Une fois les casques mis sur leurs oreilles, chacun décrit ce qu'il ressent. Si certains « n'entend[ent] rien du tout », d'autres perçoivent un petit sifflement. Les expériences sont différentes et c'est précisément cela que Francis veut leur faire

comprendre : « Quand on est en situation de handicap auditif, on a une expérience différente ». Les écoliers découvrent ensuite la langue des signes et apprennent l'alphabet. Bien que les lettres « k » et « w » ne soient pas faciles à réaliser, ils s'en sortent bien... avec même un cri de joie quand l'un

on est en situation de handicap visuel. Si certains se débrouillent très bien, d'autres restent sur leur faim ! Après cette dégustation, Michèle leur présente l'alphabet Braille.

L'après-midi se termine par un retour en classe pour tous les groupes qui partagent



Francis Nouvel anime l'atelier « handicap auditif » avec notamment une découverte de la langue des signes.

des enfants réussit à « écrire » le nom « Griezmann » !

Pour le dernier atelier de la journée, Michèle sollicite l'imagination des enfants. Assis autour d'une table, les yeux bandés, ils doivent couper et manger une part de quatre-quart... en pensant que c'est un steak. L'objectif est de leur montrer la difficulté d'utiliser un couteau et une fourchette quand

leurs ressentis sur la journée. Le mot de la fin sera pour Jules : « Si je voyais un enfant handicapé, j'aurais de la peine et de la joie. De la peine parce qu'il y a des personnes qui se moquent de lui et de la joie parce que ça me ferait plaisir de jouer avec lui et qu'on devienne copains ». ■

1. La MGEN, Mutuelle générale de l'Éducation nationale, soutient le projet mené par l'APAJH de l'Hérault depuis ses débuts



« C'est bien d'être un peu différent » ! sera le maître mot de cet après-midi de sensibilisation

C'est la maîtresse qui l'a dit !

« Chaque année, je fais appel à l'APAJH pour sensibiliser les élèves. La sensibilisation au handicap fait partie du programme mais au lieu de le faire de manière formelle, l'intervention de l'APAJH est ludique, surtout avec les ateliers. En un mot, j'ADORE ! ».

Corinne, enseignante à l'école élémentaire Jean Moulin



Un site ressource pour une école inclusive

Aller à l'école, recevoir un enseignement et partager des moments péri et extrascolaires, est un droit et une chance pour tous les enfants. Aujourd'hui, l'école ne s'adapte pas encore suffisamment aux besoins particuliers des élèves, notamment lorsqu'ils sont en situation de handicap. Parce que chacun peut contribuer à ce que l'école devienne plus inclusive, en parler en classe est important.

À travers le site ecole-inclusive.org, les bénévoles, enseignants, etc. qui souhaitent mettre en place des séances de sensibilisation dans les écoles peuvent télécharger des outils pédagogiques gratuits et entrer en contact avec des bénévoles volontaires de l'APAJH, de l'APF et de l'UNAPEI, principales associations représentatives des personnes handicapées et de leurs familles en France.



Côtes d'Armor |

Une bibliothèque publique à l'IME pour apprendre et tisser des liens

Depuis juin 2017, une bibliothèque publique au sein de l'IME du Valais accueille tous les lecteurs du quartier de Cesson à Saint-Brieuc. La bibliothèque Daniel Pennac est née d'un partenariat entre l'APAJH des Côtes d'Armor et la ville.

Comme dans une bibliothèque classique, magazines, romans policiers, et bandes dessinées - 5 000 ouvrages - sont proposés en prêt ou pour l'espace lecture. Ici, ce qui change fait aussi la chance du lieu : une vingtaine de jeunes accompagnés par l'Institut Médico-Educatif (IME) et une animatrice-bibliothécaire trient, rangent, étiquettent, accueillent et renseignent les 143 visiteurs hebdomadaires. Et oui, la bibliothèque se situe au sein de l'IME, une occasion de déployer un projet éducatif peu banal.

Développer des compétences et s'ouvrir sur le quartier

Permettre l'ouverture de la bibliothèque cinq matinées par semaine nécessite une grande implication de la part des élèves de l'IME. En effet, une richesse de gestes et d'actions sont essentielles pour le bon fonctionnement du lieu. De l'informatisation des ouvrages, le nettoyage et la couverture des livres, en passant par le rangement par type et par ordre alphabétique, ou encore l'accueil et la gestion de demande de prêts, les assistants bibliothécaires montrent de multiples savoir-faire pour faire vivre cet espace de savoir et de divertissement. La directrice de l'IME, rappelait dès l'ouverture l'ambition du projet : « Nous voulions quelque chose de novateur, qui mette les jeunes en situation d'acteurs et en lien avec

le quartier. Cela leur permet de côtoyer le milieu ordinaire, et de sensibiliser celui-ci à la différence ».

Patrick Barbier, directeur général de l'association APAJH des Côtes-d'Armor, appelle à « changer de paradigme, d'acteur à part, nous devenons des acteurs à part entière. Ces jeunes plutôt perçus comme "aidés" peuvent être "aidants" car ils possèdent un savoir-faire, qu'ils mettent au service d'une collectivité au même titre que n'importe quel acteur économique ». Les structures médico-sociales s'ouvrent pour la plupart sur la ville. Ici le choix est clairement affiché de s'ouvrir à la cité comme le martèle le directeur général de l'association qui appelle à « faire société à l'échelle du quartier, d'un bourg, d'un territoire de vie ».

Bien plus qu'une bibliothèque, un lieu de vie

La bibliothèque Daniel Pennac (bibliothèque du réseau des médiathèques de la Baie de Saint-Brieuc) et d'une manière plus large l'IME du Valais accueillent des expositions, des conférences et des spectacles inscrits dans la saison culturelle de Saint-Brieuc et préparés en partenariat avec les bibliothécaires de la ville. Autre façon pour faire se rencontrer les publics, pour le plus grand plaisir de très jeunes visiteurs, les élèves de l'IME du Valais animent des ateliers « lecture » aux écoliers de maternelles et auprès des résidents d'un Ehpad voisin.

En 2018, la Bibliothèque sonore a permis de compléter l'offre initiale en donnant accès à la lecture pour tous et principalement pour toutes les personnes empêchées de lire. C'est grâce au partenaire les Donneurs de Voix, association nationale qui permet la mise à disposition d'audiolivres et audiorevues.

Si les jeunes accompagnés par l'IME ne sont pas tous de futurs bibliothécaires, Patrick Barbier constate « une habileté professionnelle au niveau manuel, mais aussi une capacité à 'relationner' avec l'autre qui leur permettra de partir avec quelques avantages ». Leur nouvelle assurance forgée au contact des publics de la bibliothèque vient renforcer leur volonté de « s'engager dans des projets professionnels plus aboutis ».



Les élèves de l'IME vous donnent rendez-vous autour des livres quatre jours par semaine.

Briochins ou seulement voyageurs de passage, venez pousser la porte de cette bibliothèque colorée et bien tenue ! ■



Bibliothèque Daniel Pennac
3, rue des Champs au Duc
22000 Saint-Brieuc

Contact

Tél. : 02 96 61 77 97
Mail : siege@apajh22-29-35.org

Horaires en période scolaire

Mardi : 13h-17h
Mercredi : 10h-12h30 et 13h30-17h
Vendredi : 13h-17h
Samedi : 10h-13h

Bientôt une pépinière à l'ESAT !

« Quand on parle d'inclusion, on pense que le droit commun, c'est l'autre, ... mais le droit commun c'est aussi nous ! Le médico-social peut aussi offrir des ressources et s'inscrire dans le droit commun », explique Patrick Barbier, directeur général de l'APAJH des Côtes-d'Armor. L'association bretonne poursuit cette logique d'être « un acteur de développement à part entière pour la ville » : dans le cadre d'une réflexion architecturale pour l'ESAT Les Ateliers de la Baie à Hillion, le choix de l'association s'est une nouvelle fois porté vers l'ouverture, à la fois, sur et à la cité. Dès 2021, l'ESAT accueillera une pépinière d'entreprises au sein du futur bâtiment. De quoi expérimenter sur le champ de la vie professionnelle, une démarche innovante inclusive et un partage de savoir-faire.



Calvados |

Un *Escape game*¹ adapté pour les personnes avec déficience visuelle

A Hérouville-Saint-Clair, dans le Calvados, le service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire (SAAAIS) de l'APAJH propose un accompagnement à des jeunes avec déficience visuelle. En partenariat avec l'entreprise Escape yourself, des professionnelles ont adapté un escape game pour rendre ce loisir accessible aux jeunes du SAAAIS.

« Ce sont les enfants qui nous poussent à innover, à regarder autour. Les parents et les jeunes se plaignent souvent du manque de loisirs adaptés, c'est pour cela que nous avons cherché si des escape games adaptés existaient ou pouvaient être créés », explique Gaëlle Jehanne, psychomotricienne au SAAAIS.

Le projet d'un escape game adapté est né au sein du groupe « Les petits explorateurs », mis en place dans le service. Il regroupe six enfants âgés de 8 à 9 ans, avec déficience visuelle. Co-animé par quatre professionnelles - une psychomotricienne, une instructrice en locomotion, une orthoptiste et une éducatrice spécialisée - il permet de travailler sur les représentations mentales qu'ont les enfants sur le monde qui les entoure.

« Les séances sont très variées : notre objectif est d'aider les jeunes à bien comprendre l'environnement dans lequel ils se déplacent, pour leur sécurité notamment, mais aussi pour qu'ils soient plus autonomes. Nous partons ainsi ensemble à la découverte de la ville, des milieux naturels. Nous construisons des maquettes de ville et travaillons aussi sur les enseignes des magasins par exemple ».

Des loisirs adaptés, un besoin loin d'être anecdotique

« Pendant l'année, l'objectif était de donner des outils et des réflexes aux enfants pour s'adapter au mieux à leur quotidien. Bien souvent, le matériel est utilisé à des fins scolaires

et il nous tenait à cœur de montrer que les outils de compensations sont également utiles sur des temps de loisirs. L'idée de l'escape game était de montrer aux enfants du groupe, et par extension à leurs parents, qu'il est possible de mettre des adaptations en place sur des lieux non spécialisés avec un peu d'anticipation et en partenariat avec les acteurs du terrain ». poursuit Gaëlle Jehanne.

L'équipe a ainsi pris contact avec plusieurs entreprises d'Escape Game de la région. Après quelques refus, pas toujours explicites, les professionnelles du SAAAIS ont finalement frappé à la bonne porte, celle d'Escape Yourself, situé dans l'agglomération de Caen.



D'une transcription en braille à des plans en 3D

Ensemble, à partir d'un scénario déjà existant, ils ont adapté les énigmes, les supports ainsi que les objets utilisés pour l'Escape game. « Tout ce qui était écrit, nous l'avons adapté en braille et en gros caractères. Pour résoudre l'énigme, il fallait aussi suivre un plan : nous l'avons donc reconstitué en Lego® pour que les enfants puissent le suivre en 3D. Nous avons aussi mis des loupes et des lampes à disposition ».

Les équipes du SAAAIS et de Escape Yourself ont édulcoré l'histoire pour qu'elle corresponde mieux à un public un peu plus jeune que d'habitude. Ils ont simplifié les énigmes et certains documents. « Le scénario d'origine mettait en scène un policier devenu tueur en série. Pour les enfants du SAAAIS, nous l'avons retravaillé pour qu'il ne fasse pas peur

et sommes parties sur une simple enquête policière. Nous avons simplifié quelques supports comme des casiers judiciaires sur lesquels les enfants devaient trouver des informations. On les a modifiés pour qu'il y ait moins de choses à lire tout en veillant à conserver de la difficulté pour stimuler la réflexion ».

Un premier pas... mais la route est encore longue

Gaëlle Jehanne apporte toutefois quelques réserves : « Les adaptations ont été travaillées, proposées et testées par les enfants du service mais dans des conditions bien particulières. Les enfants étaient accompagnés dans la salle par des professionnels de la déficience visuelle par exemple. Les adaptations laissées sur place constituent un premier pas vers l'accessibilité du lieu mais nous gardons à l'esprit qu'un travail plus précis serait à envisager pour pouvoir ouvrir cet espace de jeu de façon totalement accessible à un public déficient visuel ».

Si les enfants n'ont pas réussi à sortir dans le temps imparti cette fois-ci, ils étaient tout de même très heureux de cette expérience. Des adolescents du SAAAIS tenteront leur chance d'ici quelques semaines. On compte sur eux pour résoudre l'énigme et retrouver les coupables ! ■

¹. Jeu d'évasion/ Un escape game est un divertissement « grandeur-nature » ; les participants sont enfermés dans une pièce et doivent résoudre des énigmes pour en sortir dans le temps imparti.



Escape Yourself Caen

85 Route de Paris

14 120 Mondeville

02 61 53 63 90

contact@escapeyourselfcaen.fr

Creuse |

L'APAJH développe des circuits courts !



Avec trois autres producteurs locaux, l'ESAT APAJH du Masgerot, producteur de volailles fermières, livre des produits frais, en circuit court, à des structures de la région.

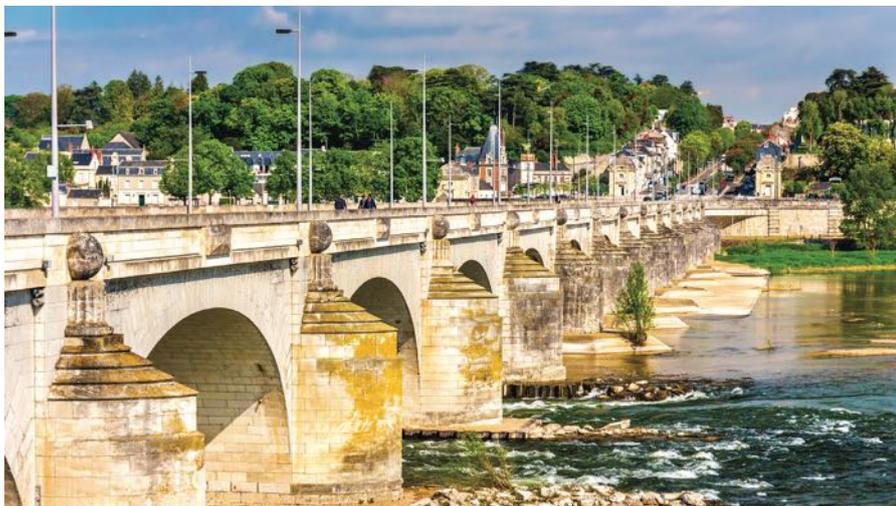
En partenariat avec la Coopérative des Éleveurs de la Marche (Celmar), l'entreprise Fol'œuf et la laiterie de la Voueize, l'ESAT APAJH du Masgerot, géré par l'APAJH de la Creuse, livrent en produits frais des structures, comme des EHPAD, des maisons

d'accueil spécialisé ou des instituts médico-éducatifs, de la région.

Œufs, volailles, lait, fromages... tous sont produits par des agriculteurs et entreprises des environs. Pour les travailleurs de l'ESAT, ce projet permet de développer des compétences comme la livraison, la conduite, le sens du service client... toujours dans une démarche d'ouverture vers le monde ordinaire. ■

Indre-et-Loire |

Le bon endroit est à Tours



A Tours, l'APAJH d'Indre-et-Loire et ses partenaires proposent un lieu de convivialité et de répit, appelé "Le Bon Endroit".

En partenariat avec l'association Habitat et Humanisme, engagée dans l'accès au logement des plus démunis, l'APAJH d'Indre-et-Loire a souhaité concevoir un lieu de rencontre, solidaire et ouvert à tous.

Dans le quotidien local "La Nouvelle République", Céline Gaud, chef de projet, secondée par Lucie Blaix, reviennent sur ce parcours qui s'est concrétisé en seulement trois semaines. « Le but, c'est de mixer les locaux pour encore plus d'inclusion, suivant le souhait de Cathy Münsch-Masset, directrice d'Habitat et Humanisme et de Guillaume Masset, directeur général de

l'APAJH d'Indre-et-Loire. C'est de créer une zone de répit pour les parents, les enfants, les aidants et tous les curieux qui souhaitent participer à cette expérimentation... On voudrait aider les gens à se rencontrer et à sortir de leur isolement, comme cette maman d'un enfant autiste, qui ne connaît absolument personne sur Tours ». ■

Si vous êtes de passage dans la région, rendez-vous "Au Bon Endroit" :
9, rue Raymond-Poincaré
(Cloître des Capucins)
37 000 Tours
Du lundi au vendredi de 14h à 17h30



De gauche à droite : Christiane Taubira, ancienne Garde des sceaux, Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, Georgina Judiek-Pied, présidente de l'APAJH de Guyane et administratrice fédérale.

Vie militante |

Formation, conférence-débat et rencontres inspirantes en Guyane

Régulièrement organisées par la Fédération depuis 2010, les formations des militants permettent aux bénévoles - aux postes clés des associations - de muscler leurs connaissances tant administratives que sur le champ du handicap et du médico-social. Accueillis dans différents départements en France métropolitaine et outre-mer, ces temps forts sont toujours l'occasion de fortifier nos liens et de créer des synergies. Retour sur une semaine en Guyane.

A Cayenne, lors d'une session de formation des militants Antilles-Guyane, les militants de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et plusieurs professionnels ont échangé autour de la thématique « Société inclusive », de la communication militante et des finances. Ce déplacement en Amérique du sud a permis l'organisation de nombreuses rencontres avec les partenaires institutionnels et les médias mais surtout l'occasion de l'inauguration de l'Entreprise Adaptée Yepi Chwit ou encore une soirée-débat

mémorable en présence de Christiane Taubira, ancienne Garde des Sceaux.

« Le rapport d'une société aux personnes qui présentent un handicap, c'est d'une certaine façon une épreuve de vérité ».

Christiane Taubira a partagé un dîner avec les militants et collaborateurs avant un échange sur Différence et Société inclusive. Lors de ces moments chaleureux, elle a salué la pugnacité et l'obstination des militants de l'APAJH qui se battent pour la pleine citoyenneté des personnes en situation de

handicap, et a pointé qu'elle se ressourçait auprès de la combativité des autres.

Christiane Taubira a également rappelé que le handicap doit être l'affaire de la société tout entière : « *Le handicap est une épreuve de vérité pour la société [...] La nécessité de cohésion pour que chacun trouve sa place avec les autres dans la société. C'est un sujet politique !* ». ■



Inauguration en présence de Georgette Mith, adjointe au Maire de Rémire-Montjoly, Emilie Ventura, conseillère territoriale de la Collectivité territoriale de Guyane, Marc Del Grande, préfet de Guyane, Georgina Judick-Pied et Jean-Louis Garcia.

Le préfet a félicité « les porteurs de projet, les bénéficiaires et tous ceux mobilisés pour apporter des solutions adaptées pour les travailleurs aux besoins spécifiques. »

Yepi Chwit !

Profitant de la présence de Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH et des délégations des Antilles, l'entreprise adaptée (EA) Yepi Chwit a été inaugurée au sein du restaurant de l'institut médico-éducatif (IME) Yepi Kaz. LEA réalise et porte des repas dans une démarche citoyenne et éco-responsable. Les trois premiers salariés de Yepi Chwit proposent la confection et la livraison de repas aux collectivités, crèches et entreprises. Par ailleurs, depuis ses premiers portages en septembre 2019, elle s'est diversifiée. Ainsi, l'équipe de Yepi Chwit s'est lancée dans l'organisation de petits déjeuners et déjeuners d'affaires. Comme l'a précisé Georgina Judick Pied, présidente de l'APAJH de Guyane, d'ici 2021 Yepi Chwit recrutera sept salariés en situation de handicap, et précise que ce « challenge est une belle ouverture, un chemin tracé vers l'inclusion. »

Le handicap, entre enjeux et défis

Le président de la Fédération est intervenu lors d'une conférence-débat avec les étudiants de première année de licence de l'Université de Cayenne, à l'invitation de la professeure Florence Faberon-Tourette.



Une journée associative pour parler d'avenir



Pour finir la mission guyanaise, plus de 80 professionnels des structures ont participé à une matinée d'information et de questions-réponses sur les évolutions du secteur médico-social. Cette journée s'est tenue en présence de Jean-Louis Garcia et de la délégation de la Fédération ; l'occasion de rappeler les missions premières et les valeurs fondatrices de l'APAJH. La présidente Georgina Judick-Pied et le directeur général de l'APAJH de Guyane, Cildas Le Guern, ont également présenté la stratégie de l'association et les évolutions à venir au sein des structures.



Ouverture de l'assemblée générale par Jean-Louis Garcia.

Assemblée générale APAJH 2020 |

Moment militant fort... en toute sécurité

Les 25 et 26 septembre 2020, la Fédération APAJH tenait son Assemblée générale. Ce grand moment associatif a réuni les militants bénévoles et professionnels APAJH dans le respect le plus strict des conditions sanitaires.

L'APAJH organisait son Assemblée générale au Théâtre Mogador à Paris les 25 et 26 septembre 2020. Initialement, ce congrès devait initialement avoir lieu à Arcachon (Gironde) en juin 2020 et être consacré au thème « Habiter... ».

Pour faire vivre les instances et la démocratie associative, une centaine de militants bénévoles et de professionnels de la Fédération APAJH étaient ainsi réunis pour deux jours, dans un cadre exceptionnel et adapté à la crise sanitaire Covid-19.

Un strict respect des consignes sanitaires

Cette Assemblée générale a été pensée et organisée pour respecter scrupuleusement les consignes sanitaires pour lutter contre la propagation du Covid-19 : audience réduite dans un auditorium assez vaste pour

laisser deux sièges d'écart entre chaque personne, distribution de masques en tissu et chirurgicaux, plusieurs points d'accès à du gel hydroalcoolique...

Dans son discours d'ouverture, Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, a salué la mobilisation exceptionnelle des participants pour poursuivre l'accompagnement des plus vulnérables. Il a également rendu hommage aux victimes de cette pandémie mondiale, associées à la minute de silence respectée pour les administrateurs APAJH disparus.



L'ensemble des textes soumis au vote ont été acceptés à l'unanimité.

Le président a également profité de la tenue de l'assemblée générale au théâtre Mogador pour marquer la solidarité du mouvement APAJH au monde de la culture qui vit des moments extrêmement difficiles.

L'APAJH, vigie pour les plus vulnérables de la société

Jean-Louis Garcia est revenu sur l'action collective menée par l'APAJH pour que l'AAH ne soit pas diluée dans le futur RUA, décision injuste pour les plus vulnérables qui ne peuvent parfois pas être dans l'emploi.

Le président de la Fédération APAJH a ensuite rappelé l'importance de la future cinquième branche Autonomie de la Sécurité sociale, qui doit concerner toutes les personnes en quête d'autonomie, comme l'APAJH le défend au sein de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Depuis près de soixante ans, l'APAJH est précurseur pour le droit des personnes en situation de handicap. Jean-Louis Garcia a souligné les innovations sur tout le territoire national : atelier de travail adapté dans un

centre pénitentiaire en Alsace, forte présence à Mayotte...

Faire vivre la démocratie associative

Clôture d'un beau moment militant rassembleur, les militants réunis ont adopté à l'unanimité l'ensemble des textes soumis au vote. ■



Les participants ont respecté une minute de silence en hommage aux disparus.

Appel à candidatures | renouvellement des instances

L'assemblée générale de la Fédération APAJH 2021 renouvellera une partie du Conseil d'administration, du Conseil de vigilance et la Commission de contrôle. Les adhérents présentant leur candidature doivent transiter par l'association fédérée APAJH puis parvenir au siège de la Fédération pour le 20 avril 2021 au plus tard.

Les indications d'ordre pratique et les formulaires sont à la disposition des adhérents candidats auprès de la Fédération APAJH (federation@apajh.asso.fr) et/ou de votre association fédérée APAJH.

Puy-en-Velay |

Un petit tour au musée Crozatier



Parmi les nombreux outils de médiation proposés, l'un d'eux permet aux visiteurs de mieux comprendre le procédé de la momification des Egyptiens.



Le musée propose des visites guidées et adaptées (LSF, supports en braille, etc..).

Pour que le patrimoine et la culture soient accessibles à tous, le musée Crozatier, au Puy-en-Velay propose des visites guidées, et adaptées à tous les visiteurs en situation de handicap, quel que soit le type de handicap (auditif, mental, moteur ou visuel).

En Haute-Loire, le musée Crozatier abrite des collections variées (peinture, sculpture, préhistoire, géologie, arts régionaux, etc.). En 2018, après huit années de travaux, le musée, embelli et agrandi, a rouvert ses portes. Ce projet de rénovation a été pensé dès l'origine pour proposer un lieu de culture accessible, avec des outils adaptés et inclusifs, allant ainsi au-delà des dispositifs « classiques » à destination du public en situation de handicap. Ce travail a été récompensé par l'obtention du label Tourisme et Handicap en septembre 2018.

De nombreux aménagements pour l'accessibilité

Parmi les adaptations, la simplification du parcours muséal, décliné aujourd'hui en quatre galeries bien identifiées, permet de gagner en cohérence... pour les personnes en situation de handicap mais aussi pour tous les visiteurs.

De nombreux aménagements ont été réalisés pour faciliter l'accueil et l'accessibilité : rampes d'accès, sièges pliants et fauteuils roulants disponibles à l'accueil, bandes podotactiles, signalétique en grands caractères contrastés, films traduits en langue des signes, etc.

Pour les visites en autonomie, le musée propose un livret aux caractères taille 16 reprenant les textes de salles, ainsi qu'un plan adapté. Le livret est alimenté de visuels en relief ou contrastés. Des objets

à toucher, des loupes, des douches sonores, deux tableaux parlants, des outils de médiation, des consignes en braille, permettent aux personnes avec handicap visuel de faire une visite sensorielle.

Le musée propose également des visites guidées et adaptées, pour les groupes, sur simple demande à : patrimoine.public@lepuyenvelay.fr ■

Musée Crozatier
2 rue Antoine-Martin - 43000 Le Puy-en-Velay
www.musee.patrimoine.lepuyenvelay.fr



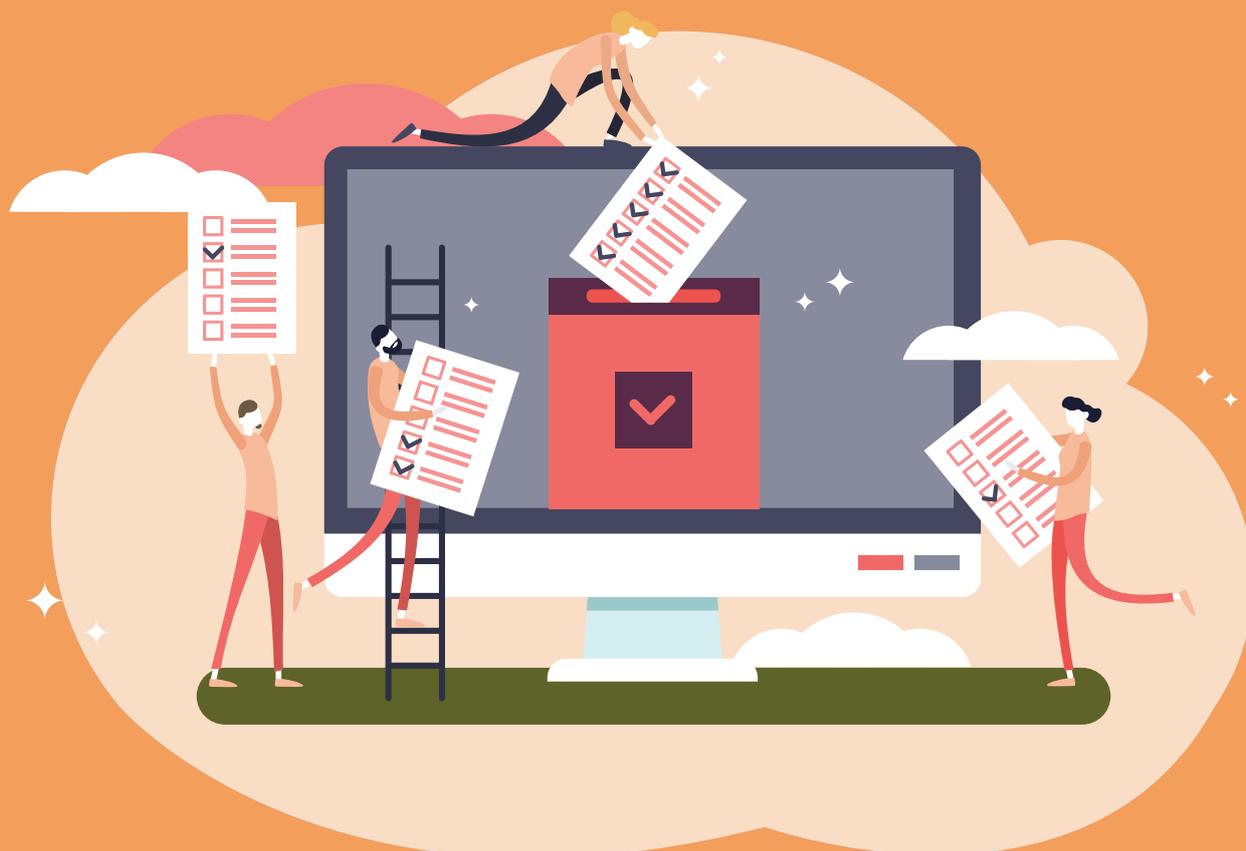
■ La revue APAJH

Directeur de la publication : Jean-Louis Garcia - Comité Editorial : Jean-Marie Aubespain | Noël Baekelandt | Jacques Bringer | Céline Diaz | Nolwenn Jamont | Sophie O'Mahony

Rédactrice en chef : Sophie O'Mahony - Maquette et couverture : Solen Ruaud - Rédacteurs : Céline Diaz | Nolwenn Jamont | Sophie O'Mahony | Laurène Voldoire
Photographies : Solen Ruaud | Julien Trezeux | Shutterstock - Coordonnées : 01 44 10 23 40 - federation@apajh.ass.fr | www.apajh.org - Imprimerie : ArtePrint - utilisation de papier à la norme PEFC et Imprim'vert - Service Abonnement : Fédération APAJH - 01 44 10 23 40 - Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine 29^{ème} étage - 75755 Paris Cedex 15

L'intelligence collective pour construire une Société Inclusive !

www.societe-inclusive.org



Chaque échange permet de nourrir la réflexion individuelle et collective.

Le partage et la collaboration sont nécessaires pour construire une société inclusive, plus juste, qui s'adapte aux attentes et aux besoins de toutes et tous, et laisse sa place à chacun. De l'utopie aux actions concrètes, l'APAJH vous propose un espace partagé pour contribuer à la réflexion, témoigner, diffuser vos pratiques et expériences afin de rendre réel l'accès à tout, pour tous, avec tous !



**Et vous, quelles sont les revendications
qui vous semblent les plus importantes ?**

Nous vous invitons à voter sur www.societe-inclusive.org

L'APAJH milite pour une citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap au cœur d'une société où l'ensemble des dispositifs sont accessibles à tous dans le respect des souhaits et attentes de chacun.